

COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DU MAIRE

ARRETE N° ADM_002/2023 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
Délégation dans les fonctions d'officier d'état civil
Madame Irène DUMORTIER - Adjoint administratif territorial
principal de 1^{ère} classe

LE MAIRE DE GREZIEU-LA-VARENNE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-32 et R.2122-10,

VU l'arrêté municipal n° RH_079/2022 du 24 mars 2022, fixant la dernière situation de Madame Irène DUMORTIER, en qualité d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, dans les fonctions d'agent permanent,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Irène DUMORTIER, fonctionnaire territorial,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Irène DUMORTIER, fonctionnaire territorial titulaire, est déléguée sous le contrôle et la responsabilité du Maire, dans les fonctions d'officier d'état civil.

ARTICLE 2 : A ce titre, Madame Irène DUMORTIER est déléguée de l'ensemble des fonctions que le Maire exerce en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du Code civil concernant la célébration du mariage.

Madame Irène DUMORTIER peut également mettre en œuvre la procédure de vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil.

Madame Irène DUMORTIER peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Les actes dressés dans le cadre des fonctions ainsi déléguées comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Rhône, Monsieur le Procureur de la République et l'intéressée.

Grézieu-la-Varenne, le 4 janvier 2023

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

Pour notification, le
Irène DUMORTIER

